

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 012-115/11/BC

■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Approbation d'une convention pour la participation de la Communauté Urbaine à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2011
DAS 11/6016/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Selon la délibération n° ECO1/767/CC du 10 octobre 2005, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée pour la période 2006-2012.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005 et organise les financements publics de l'OIN Euroméditerranée.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Ainsi en 2011, pour financer ses actions et opérations, l'EPAEM prévoit d'appeler un montant de 27,5 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'EPAEM et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2011 pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 4,5 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012) ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2011 de l'EPAEM tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 2 décembre 2010 pour des montants de 82,4 Millions d'Euros en autorisations de programme et de 71,8 Millions d'Euros en crédits de paiement.

Ce budget 2011 de l'EPAEM traduit une accélération du rythme d'activités avec un quasi doublement des engagements et des paiements par rapport à la moyenne constatée sur 2006-2009.

C'est tout d'abord le rythme annuel de lancement de travaux sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public avec une prévision d'engager plus de 40 Millions d'euros de travaux dont près des 3/4 sur la façade littorale (Boulevard du Littoral, Darse, J4) et des paiements des marchés de travaux sur l'ensemble du périmètre qui affichent plus qu'un doublement par rapport à l'année 2010.

C'est également une accélération concernant la politique de maîtrise foncière avec l'engagement et le paiement de près de 27 Millions d'euros d'acquisitions.

L'ensemble des secteurs du périmètre est concerné par les paiements à hauteur de 11 Millions d'euros, tandis que les engagements nouveaux concernent exclusivement la Cité de la Méditerranée dont les îlots Peyssonel en cours de déclassement par le GPMM.

L'ensemble des autres dépenses concernant les actions transversales (études urbaines, développement économique et communication) sont en baisse de l'ordre de 10% de même que les coûts de fonctionnement également en baisse.

Quatre axes prioritaires structurent les opérations d'aménagement menées par l'établissement public Euroméditerranée :

- Poursuite de l'engagement et de la réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'échéance Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 sur la façade littorale et notamment le J4 ;
- Réalisation des aménagements consécutifs à la démolition de l'autoroute A7 et lancement du marché de maîtrise d'œuvre du cœur de ZAC Saint Charles à l'issue du concours ;
- Mise en œuvre des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention ANRU et réalisation des espaces publics de proximité nécessaires à la mutation de ces quartiers ;
- Actualisation du plan guide de l'extension et définition du programme et du planning d'engagement de la phase 1 prévue au protocole cadre de partenariat.

Les actions transversales qui seront menées, en matière de politique du logement, de développement économique et communication s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'établissement public approuvé par ses partenaires.

La convention proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'EPAEM correspondant aux besoins prévisionnels de l'EPAEM en 2011 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 2 500 000 euros dès notification de la convention,
- 2^{ème} versement de 2 000 000 euros en septembre 2011.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le Décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- La délibération ECO 1/767/CC du 10 octobre 2005 approuvant le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2006-2012 ;
- La délibération ECO 1/170/CC du 30 mars 2006 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2006-2012 ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La délibération du 2 décembre 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2011.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI